



## Communiqué de presse

10 mai 2006

### Libération de Bahar Kimyongür

#### Attac demande l'intervention du gouvernement belge contre l'extradition de Bahar Kimyongür en Turquie.

Attac Wallonie-Bruxelles s'associe au mouvement de soutien à Bahar Kimyongür, ressortissant belge arrêté le 28 avril dernier aux Pays-Bas, et reprend les trois revendications du collectif de soutien :

- pas d'extradition de Bahar Kimyongür vers la Turquie ;
- liberté pour Bahar ;
- la Belgique doit protéger son ressortissant et exiger son rapatriement dans notre pays.

Attac Wallonie-Bruxelles appelle ses membres et ses sympathisants à participer à la manifestation organisée par le CLEA le jeudi 11 mai (17h30 devant le Palais de Justice de Bruxelles), et à signer la pétition en ligne du CLEA : <http://perso.wanadoo.fr/clea.be/>

Le seul crime de Bahar est d'appartenir à une organisation et d'avoir défendu ses opinions. Une fois extradé vers la Turquie, sa vie sera en danger : on sait que l'Etat turc, encore aujourd'hui, pratique la torture contre ses opposants politiques (1).

Nous nous insurgeons contre l'utilisation par la Belgique des nouvelles législations anti-terroristes pour poursuivre des personnes dont le seul crime est l'exercice de leurs libertés fondamentales. Ces législations sont dangereuses pour la démocratie. Nous demandons l'ouverture d'un débat parlementaire en vue de leur révision.

Nous demandons également que le Conseil des Ministres de ce vendredi 12 mai prenne position sur ces différentes questions.

Précisons que Bahar Kimyongür a fait appel de la sentence prononcée à son encontre le 28 février dernier par le tribunal correctionnel de Bruges. Il est donc logique que la Belgique demande son extradition, afin de donner suite à son procès.

Par ce communiqué, Attac Wallonie-Bruxelles ne prend pas position sur les activités du DHKC, mouvement auquel appartient Bahar Kimyongür.

Pour Attac Wallonie-Bruxelles :

Jean-Marie Coen  
Porte-parole  
0496/26.72.71

(1) Voir le rapport du 21/03/06 lors de la 66ème session de la commission des droits de l'homme du Conseil économique et social des Nations unies (E/CN.4/2006/6/Add.2); le communiqué de presse d'Amnesty International du 12/04/2006 sur les violations des droits humains commises en Turquie; les rapports de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme sur la situation en Turquie de 2003, 2004 et 2005.